Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE — 15, rue d'Angleterre, 15 — LILLE

CONDITIONS
Par la poste. Un an ..... 30 francs
Six mois ..... 16 francs
Trois mois ..... 8 francs
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, et dans toutes les agences.

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place), LILLE

TARIF DE PUBLICITE

Annonces	la ligne	0.50
Réclames	—	1.00
Faits divers	—	2.50
Au-dessus et au-dessous du Feuilleton	—	3.00
Dans les « Dépêches de la Nuit »	—	2.50
Etat-civil	—	0.75
Chronique locale	—	4.00
Echos	—	5.00
Gazette du Nord	—	5.00

Temps probable. — En France, un temps assez chaud et orageux est encore probable.

Dieu ne fait jamais souffrir ses créatures pour les faire souffrir, mais pour les purifier.

LES ASSOMMEURS
de la Sociale

—(o)—

A la lumière brutale du drame qui s'est joué dimanche soir dans le quartier ouvrier du faubourg des Postes, à Lille, on peut voir quelles haines féroces et toutes prêtes à déchaîner une véritable guerre civile la Sociale entretient au cœur de ses fanatiques.

Les gymnastes catholiques de l' « Etoile du Sud » avaient projeté de se rendre dimanche dernier à une procession.

Leur sortie ne pouvait offenser personne. Au surplus, pour bien montrer ses intentions pacifiques, la petite troupe avait évité de suivre les grandes artères, où se donnait une fête populaire.

Ce souci, poussé à l'extrême, de ne provoquer aucun incident, n'adoucit pas les sept ou huit meneurs socialistes du quartier, qui avaient juré d'empêcher à tout prix la sortie de l' « Etoile du Sud ».

« Du seul fait qu'ils osent descendre dans la rue, les catholiques nous provoquent », avaient déclaré ces citoyens abrutis par la lecture des journaux rouges.

« Les catholiques ne sont pas des gens comme les autres. Ils sont les vrais responsables de tous les maux qui assaillent la classe ouvrière. Leur seul aspect nous est intolérable. Qu'ils ne se montrent pas, ou nous tapons dans le tas ! »

Ces misérables firent comme ils avaient dit. Ils recrutèrent, pour attendre le retour des gymnastes, deux groupes d'apaches.

L' « Etoile du Sud » avait le choix entre deux routes. D'un côté comme de l'autre, le guet-à-pens était organisé, et les deux bandes d'assaillants avaient été disposées de façon à pouvoir enfermer leurs victimes, à gauche et à droite, dans une attaque simultanée.

Vers six heures du soir, la petite troupe catholique arrive sans défiance. Un coup de sifflet retentit. Les assommeurs entrent en scène.

Ils fondent sur des enfants de sept et de huit ans, sur des fils d'ouvriers qui sont leurs camarades de travail, sur le vicaire de la paroisse, M. l'abbé Cuvelier.

C'est une pluie de briques et de coups de poing. Et, sur un parcours de trois cents mètres, les lâches attentats se succèdent sans interruption.

Les apaches voient rouge. Dans leurs regards de brutes luisent toutes les haines allumées, depuis des années, par les appels à la violence des feuilles socialistes. Ils cognent, ils cognent toujours.

Oui, mais voici un autre aspect du drame.

Les hommes, les femmes du quartier sont sortis de leurs demeures au bruit de la bagarre. Tous ne sont point des chrétiens fervents. Mais il y a parmi aux des pères et des mères qui voient leurs petits aux prises avec les assommeurs.

Il y a aussi la foule des braves gens qui aiment d'instinct la liberté et que les procédés de la Sociale indignent.

Et alors c'est un beau spectacle. Les mères de famille, terribles quand elles s'y mettent, arrachent leurs enfants des mains des brutes. Les pères, de robustes ouvriers, font mordre la poussière aux apaches qui s'obstinent à frapper.

Pour les petits gymnastes, ils ont été admirables au cours de la bagarre. Pas un n'a bronché, pas un n'a reculé d'une semelle. Spontanément, tous se sont groupés autour du vicaire, pour le défendre au besoin. Et l'on retiendra le geste prometteur de ce « tambour » de sept ans, qui repoussait les assaillants à coups de baguettes.

Ces gamins sont du bois dont on fait des hommes. Quand ils auront vingt ans, les assommeurs de la Sociale trouveront à qui parler.

Ajoutons d'ailleurs que leur exemple a séduit plusieurs de leurs camarades. On pourrait croire qu'après l'incident de dimanche il y eût, à l' « Etoile du Sud », quelques démissions provoquées par la peur. C'est le contraire qui se produisit. La journée de lundi amena trois enrôlements nouveaux sous la bannière, désormais glorieuse, de la vaillante société.

Mais revenons aux assommeurs.

Dimanche soir, ils avaient dû battre en retraite sous les clameurs de la réprobation populaire et s'étaient réfugiés dans l'estaminet d'un meneur qui, lui du moins, ne perdit pas tout le bénéfice de l'équipée manquée.

Lundi, l'un des apaches collectivistes, un sieur M..., récidive. Comme l'aumônier de l' « Etoile du Sud » passait dans la rue, la brute impénitente se jeta sur lui..., et reçut d'un témoin une correction magistrale.

La « Réveil » raconte les incidents sans aucun orgueil. La feuille immonde, qui avait fait appel samedi à la violence de ses amis contre l' « Etoile du Sud », est tout ahurie que les gymnastes catholiques se soient défendus. Elle les traite de « provocateurs ».

Mais les habitants du faubourg des Postes sont suffisamment édifiés. Et ils commentent favorablement une affiche que le comité des gymnastes catholiques a fait apposer dans le quartier, pour stigmatiser la conduite des socialistes.

Plainte a été déposée par M. l'abbé Cuvelier entre les mains de M. le commissaire du 7e arrondissement contre les principaux agresseurs.

Il est inadmissible, en effet, que des attentats comme ceux de dimanche et de lundi demeurent impunis.

J. S.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

— A **BEAUCAMPS**, de **M. Jean-Baptiste Leroy**, veuf de dame Charlotte-Appolline Charle, ancien meunier, membre des confréries du T. S. Sacrement, de la Sainte-Vierge et du Saint-Rosaire, membre du conseil paroissial, décédé le 14 juin, dans sa 80e année, muni des sacrements.

Les funérailles auront lieu mercredi, à dix heures, en l'église de Beaucamps.

Le défunt était le père de M. Vincent Leroy, aumônier du noviciat-scolasticat des Frères Maristes, à Pommereuil (Belgique).

— Mardi matin, à dix heures et demie, en l'église Saint-Michel, à **LILLE**, ont été célébrées les funérailles de **M. Edmond Labbe**, juge honoraire au tribunal civil, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, ancien administrateur des hospices et du bureau de bienfaisance.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé Maes, vice-doyen, curé de la paroisse.

La robe et la toque du défunt étaient déposées sur le cercueil.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Prudhomme et Leclercq, juges au tribunal civil, MM. Massart, bâtonnier, et Delemer, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats.

Le deuil était conduit par les enfants du défunt, MM. l'abbé Alfred Labbe, préfet des études au collège Saint-Joseph ; Victor Labbe, le docteur Camille Dufranc et Charles Labbe, avocat.

Derrière les autres membres de la famille s'avançait la délégation du tribunal en robe, composée de MM. Leray, vice-président ; Gachet, Dufay, juges ; Frémicourt, substitut ; MM. Couhé, président du tribunal civil ; Testart, procureur de la République ; Delalé, juge d'instruction; Dejamme, juge ; Flach, substitut.

Parmi les ecclésiastiques se trouvaient notamment : MM. le chanoine Bauduin, curé du Sacré-Cœur ; les abbés Richez, supérieur de l'école libre N.-D. de la Treille; Dubrulle, bibliothécaire de l'Université catholique ; René Lefebvre, Langrand, Rombaut, Delgatte, Comien, Bonduelle, Tiberghien, Delmaille, Debergrave, Leveaux, Vergne, Dujardin, Ricardi.

On remarquait encore dans l'assistance, qui était considérable, la présence de MM. Charles Delesalle, maire de Lille; Binauld, Remy, adjoints ; Richebé, conseiller municipal ; de très nombreux membres du barreau, parmi lesquels Mes Dolez, Cointreille, Decroix, anciens bâtonniers ; Houdoy, Valenduoq, Mottier, Mouquet, Marcel Decroix, Houzé de l'Aulnoit, etc.

MM. Lemay, vice-président de la commission des Hospices ; Titren, vice-président ; Guerlay, secrétaire du Bureau de bienfaisance ; Grandel, directeur général des établissements Kuhlmann ; Mas-Descamps ; Pierre Decroix ; Albert Bernard, Pierre Decoster ; Lecocq, chef de division honoraire à la préfecture ; Delepoulle, professeur de droit à la Faculté catholique ; Béghin, président de la Société des Anciens Bleuets ; Davey, Navarre, Desrousseaux, Delmotte, Jaspar, Merlin, notaires ; de Velère, Godron, avoués ; les docteurs d'Halluin, Castelain, Delplanque, Morelle, Marbaix, Bosquier ; MM. Thieullet, Dujardin, pharmaciens, etc., etc.

Après le service religieux, le corps a été conduit au cimetière de Lompret, où l'inhumation a été faite dans la sépulture de famille.

— Mardi, à 10 h. 1/2, ont eu lieu, à **WASQUEHAL**, les funérailles de **Mlle Catherine Ameye**, sœur de M. Omer Ameye, ancien adjoint et président du conseil paroissial et de Mlle Eudoxie Ameye.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé Delcambre, curé de la paroisse, assisté de ses vicaires.

Le deuil était conduit par M. Omer Ameye, qu'accompagnaient M. le chanoine Masquelier et le R. P. Maesquelier.

Derrière la famille et dans toute l'assistance recueillie qui suivait le convoi, nous avons remarqué M. Deweine, curé de Wavrechain-sous-Faulx, M. Fogt, curé de Wavrechain-sous-Denain, et de nombreuses notabilités de la commune et des environs.

Le corps a été déposé dans le caveau de famille.

— Mardi à dix heures, en l'église d'**ESTAIRES**, ont été célébrées, au milieu d'une assistance considérable, les funérailles de **Mme Alolphe Guéquière**, née **Marie-Madeleine Delvallée**, membre de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, décédée vendredi, dans sa 43e année.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé Catteau, vice-doyen, curé de la paroisse, assisté de MM. les abbés Iserby et Vendenbervière, faisant office de diacre et de sous-diacre.

La messe a été célébrée par M. l'abbé Petitprez, vicaire.

Le deuil était conduit par le mari de la défunte, M. Adolphe Guéquière, imprimeur et ses deux fils, MM. Albert et Edmond Guéquière.

On remarquait la présence de M. l'abbé Feuillet, supérieur du collège, M. le chanoine Réquillart, curé de Neuf-Berquin, MM. les abbés Rodrigue et Edouard Dupont, professeurs au collège ; parmi les personnalités civiles, MM. Edouard Fenart-Boisut, maire, Louis Blanquart et Auguste Watine, conseiller d'arrondissement, adjoints, Gailly, adjoint au maire de La Gorgue, le docteur Delbecq et la plupart des conseillers municipaux, etc.

Après l'absoute, le corps a été conduit au cimetière où il a été inhumé dans le caveau de famille.

Nous recommendons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarantaines).

— On nous annonce le prochain mariage, qui aura lieu jeudi 25 juin, à onze heures et demie du matin, en l'église St-Michel, à **LILLE**, de **M. Maurice Vernier**, petit-fils de M. Achille Vernier, ancien président du Tribunal de commerce de Roubaix, et fils de M. Vernier-Bocquet, avec **Mlle Marie-Thérèse Palliez**, petite-fille de Mme Palliez-Lagniez et fille de M. Alexandre Palliez, consul de Suède et de Mme Alexandre Palliez.

— Samedi à onze heures et demie, a été célébré en l'église d'**AIRE-SUR-LA-LYS**, le mariage de **Mlle Raphaëlle De Vos Jonckourt**, avec **M. Numa Serriau**, diplômé notaire de Lille.

Le consentement nuptial a été reçu par M. le chanoine Barbier, doyen de la paroisse.

— Nous apprenons les fiançailles de **Mlle Marcelle Desurmont**, fille de M. et Mme Georges Desurmont-Descamp, avec **M. Jacques Desurmont**, fils de M. et Mme Jules Desurmont-Motte, de **TOURCOING**.

— On annonce les fiançailles de **M. Jacques Delesalle**, négociant, beau-fils et fils de M. et Mme Eugène Houtart, de **DOUAI**, avec **Mlle Gabrielle Crépy**, belle-fille et fille de M. et Mme Auguste Pouillier.

INSTALLATION DE CHANOINES
à la Cathédrale de Lille

Mardi, à neuf heures, avait lieu à la Basilique-Cathédrale Notre-Dame de la Treille l'installation de deux chanoines titulaires : M. le chanoine Emile Masure, archiviste diocésain, et M. l'abbé Dhalluin, précédemment curé d'Aubers ; et de quatre chanoines honoraires : M. le chanoine Coubronne, archiprêtre de Bailleul ; M. le chanoine Augustin Cateau, doyen d'Haubourdin ; M. le chanoine Mortreux, aumônier de la Visitation à Roubaix, et M. le chanoine Huet, doyen de N.-D. du Sacré-Cœur, à Armentières.

Mgr Margerin, vicaire général, archidiacre de Lille et recteur de l'Université catholique, présida la cérémonie. Après le chant du « Veni Creator », M. le chanoine Masure lut la profession de foi et le serment antimoderniste, puis chacun des nouveaux chanoines, la main sur l'Evangile, renouvela sa promesse d'attachement et d'obéissance à l'Eglise. Mgr le Vicaire général les conduisit à leurs stalles : l'installation était faite ; mais il convenait de ne pas oublier la patronne du diocèse de Lille : aussi, tous les nouveaux chanoines, suivis du chapitre cathédral avec son doyen, Mgr Delassus, et de Mgr Margerin, archidiacre, se rendirent processionnellement à l'autel de Notre-Dame de la Treille pour lui adresser une prière et se mettre sous sa puissante protection.

La grand'messe capitulaire qui suivit cette cérémonie fut chantée par M. le chanoine A. Cateau, doyen d'Haubourdin, chanoine de Cambrai, et chanoine de Lille nouvellement installé.

Il était assisté de M. l'abbé Carpentier, vicaire d'Aubers, comme diacre, et de M. l'abbé Marquis, vicaire d'Haubourdin, comme sous-diacre.

Dans les stalles avaient pris place : Mgr Margerin, vicaire général ; Mgr Delassus, doyen du chapitre, entouré des chanoines titulaires : M. l'abbé Willebois, doyen honoraire, chapelain de la Basilique ; M. l'abbé Dubus, maître de chapelle. C'était M. l'abbé F. Dewailly, chancelier de l'Evêché, qui faisait l'office de maître de cérémonies.

Dans la cathédrale on remarquait plusieurs prêtres au milieu d'une assistance recueillie, qui priait aux intentions du nouveau diocèse et de ses nouveaux chanoines.

ÉCHOS

INSTITUTION LIBRE DE MAROQ-EN-BARŒUL

La procession solennelle du Très Saint Sacrement aura lieu dans le parc de l'Institution, dimanche 21 juin, à 4 h. 30.

JUBILE SACERDOTAL

La paroisse de Coutiches s'apprête à fêter dignement le jubilé de son vénéré curé, M. l'abbé Douce, ordonné prêtre en 1864. Cette fête aura lieu le lundi 29 juin.

Un cortège, formé des sociétés catholiques de la commune, se rendra à la grand'messe, célébrée par le jubilaire, assisté de MM. les abbés Leblanc et Aernout. Mgr Carlier, vicaire-général, prononcera le sermon de circonstance. Un magnifique souvenir sera remis, à l'offrande, à chaque assistant.

L'ELECTION SENATORIALE

L'élection sénatoriale eure lieu dimanche 21 juin, à la préfecture du Nord.

Le scrutin s'ouvrira à 8 heures du matin et sera clos à midi, conformément à la loi.

CONSEIL DEPARTEMENTAL D'HYGIENE DU NORD

Le conseil départemental d'hygiène s'est réuni le mercredi 10 juin, sous la présidence de M. le Préfet.

Il a donné des avis favorables concernant l'installation d'une fonderie de suif à feu nu, à Neuville-en-Ferrain ; d'une fabrique de produits réfractaires, à Landas ; de deux hauts-fourneaux, avec installations accessoires, à Escaudain, et la création d'un nouveau cimetière, à Ennevelin.

Le conseil a ensuite émis un avis favorable au sujet du projet de construction de bâtiments à proximité du cimetière de Malo-les-Bains.

LA FIEVRE APHTEUSE ET LA VILLETTE

Si l'on en croit un journal spécial, « Paris-Bestiaux », l'épidémie de fièvre aphteuse ayant disparu, le préfet de police signerait incessamment un arrêté rapportant purement et simplement les dispositions exceptionnelles qui avaient été prises pour enrayer la maladie.

« Nous tenons de la source la plus sûre, ajoute ce journal, que samedi dernier, le ministre de l'Agriculture a adressé au préfet de police des instructions formelles à cet égard.

« Le ministre constate l'amélioration de situation sanitaire en ce qui concerne la fièvre aphteuse. Le fait que la maladie n'a pas été constatée depuis plusieurs mois sur les animaux exposés au marché de la Villette ou en provenance lui paraît de nature à nécessiter la suppression de « toutes mesures exceptionnelles ».

« Il reste entendu, toutefois, que ces mesures seraient appliquées de nouveau si la fièvre aphteuse faisait sa réapparition. Dans ce cas, le préfet prendrait de nouvelles dispositions et on en profiterait pour régler définitivement la question des animaux de renvoi ».

La conséquence de la suppression de ces mesures exceptionnelles, c'est-à-dire du laissez-passer, sera que les arrêtés préfectoraux du Nord et du Pas-de-Calais, par exemple, seront inapplicables parce qu'il ne sera plus possible de connaître la provenance des animaux.

Il est souhaiter que ces facilités entraînent une diminution du prix de la viande. Les ménagères s'en réjouiraient.

LE DEPART DES FRERES D'ANNAPPES

Le « Réveil » et les Loges vont avoir une fois de plus le triomphe insolent.

Les Frères âgés et infirmes qui avaient pensé terminer leur vie dans la maison de retraite d'Annappes, après de longues années passées à instruire les enfants du peuple et à se dévouer à leur éducation, ont cédé devant la brutale mesure prise contre eux. Il y a un mois. Belle victoire !

Le délai expirait mardi matin.

A neuf heures, un commissaire spécial de la préfecture, M. Renaudin, s'est présenté à la porte de l'ancien noviciat, et le concierge lui fit constater que la maison était vide.

Malades et vieillards avaient été transportés, dans des automobiles obligeamment offerts par leurs propriétaires, dans un immeuble de Kein (Belgique), qu'un ami généreux a laissé à leur disposition.

Quelques domestiques terminaient le nettoyage.

M. Renaudin s'en est retourné à Lille, sa mission accomplie.

COUR D'ASSISES DU NORD

Mardi, la Chambre des mises en accusation a renvoyé devant la Cour d'assises les affaires suivantes pour la prochaine session :

Armand-Henri Coqueau, 18 ans, et son frère Arsène-Joseph, 20 ans, tous deux manœuvres de maçon à Templemars, accusés d'avoir à Wattignies-Templemars, le 19 avril 1914, exercé des violences et des voies de fait sur leurs père et mère, le premier en tirant plusieurs coups de revolver sur son père qui fut atteint au poignet gauche ; le second a visé sa mère avec un revolver et a tiré plusieurs coups de feu sans l'atteindre. Tous deux qui sont également poursuivis pour port d'arme prohibée reconnaissent avoir prémédité leur crime.

— Albert-Zacharie Moreau, 49 ans, sans profession, à Wallers ; Zélie Jakel, 24 ans, servante à Wallers : Alfred Bocquet, 43 ans, facteur-receveur à Billy-Berclau, accusés avoir à Wallers, à Dourges et Billy-Berclau, en 1913 et 1914, menacé de mort, porté des coups et fait de la contrebande.

— Arthur-Louis Hennebique, 30 ans, employé de chemin de fer, et Pierre-Joseph Vilcot, mineur, tous deux à Hergnies, accusés d'avoir de concert commis trois vols qualifiés en Belgique ; ces crimes commis à l'aide de violences et leurs auteurs étant porteurs de revolvers.

La première Chambre civile de le Cour d'appel a procédé mardi, à 5 heures et demie du soir, au tirage des jurés qui seront appelés à siéger pendant la prochaine session de vol d'assises du Nord, qui s'ouvrira le 15 juillet.

Titulaires : MM. Emile Moreau, rentier, à Prisches. — Henri Labbe, blanchisseur, à Wattrelos. — Jules Wattelin, cultivateur à Ecaillon. Antoine Vidal, gérant de magasin, Caudry. —, Antoine Palandre, maître imprimeur, à Denain. — Valère Rousseau, négociant, à Pont-sur-Sambre. — Edouard Cornemuse, propriétaire, à Dunkerque. — Auguste Deblock, cultivateur, à Cappelle. — Romain Wattrenez, filateur, à Fourmies. — Louis Brabant, négociant en vins, à Mesny. — Auguste Ribot, industriel, à Lille. — Alfred Verdier, rentier, à Pérenchies. — Victor Lherminez, rentier, à Lille. — Léon Déoulers, rentier, à Ascq. — Henri Lecocq, rentier, à Seloncourt. — Emile Six, emballeur, à Roubaix. — Louis Goguembeim, marchand de laines, à Tourcoing. — Emile Joly, chef de gare en retraite, à Anzin. — Ernest Mathelin, rentier à Malo-les-Bains. — Paul Grimonprez, négociant, à Roubaix. — Edmond Hiblé, effréteur en retraite, à Malo-les-Bains — Léon Rogerez, cultivateur, à Neuf-Berquin. — Louis Crépin, contremaître, à Roubaix. — Eugène Flahaut, brasseur, à Bailleul. — Benoit Vangraeschèpe, horloger, à Bazebrouck. — Valéry Degremont, caissier-comptable, à Roubaix. — J.-Bte Lecœuvre, cultivateur, à Bousignies. — Lucien Delesalle, filateur, à Lille. — Ernest Hanyrentier, à Lille. — René Coupez, épicier, à Avesnes-les-Aubert. — Charles Cocche, brasseur à Buysscheure. — Jules Vandamme, maçon, à Wormhoudt. — Alexandre Corroyer, propriétaire à Valenciennes. — Athémar Crépieux, clerc d'avoué, à Lallaing. — Léon Verdonck, courtier, à Roubaix.

Supplémentaires. — Paul Allouchery, employé de banque. — Jean Migeot, industriel. — Léon Corpaille, rentier. — Victor Raton, négociant, tous quatre à Douai.

FETES COMMUNALES DE LILLE

Dimanche 21 juin

A 6 heures du matin, rue Guillaume-Wernier : Concours de pinsons non aveugles.

A 9 heures, Champ de Mars : Salves d'artillerie, par les Canonniers Sédentaires.

A 10 heures, boulevard des Ecoles : Revue des Sociétés de jeux et musicales lilloises.

A 2 heures, Jeux populaires.

Jeux de bouchon : Angle rues de Turenne et Roland, boulevard du Maréchal-Vaillant, rue du Long-Pot, rue des Postes, rue du Grand-Bekoos, rue du Faubourg-de-Béthune, rue des Stations.

Jeux de billon : Rue de Canteleu.

Jeux de bac : Place Déliot.

Tirs à l'arc au berceau : A la « Réjouissance », rue Gantois ; à « Sainte-Anne », rue Léon-Gambetta.

Tir au fusil arbalète : Place de l'Arbonnoise.

Jeux de beigneaux : Rebat du lundi, place Barthélemy-Dorez.

Jeu de javelot : Boulevard Victor-Hugo.

Tir à l'arc à la Perche : A l' « Ancienne-Alliance », rue du Faubourg-de-Roubaix.

Billard anglais : A Wazemmes et à Fives.

Concours de poste aérienne par la Fédération Colombophile de Lille.

Concours de Tir : Par les « Carabiniers Lillois », les « Carabiniers de Lille », les « Carabiniers du Tir Dupleix » et la Société l' « Avenir ».

Palais Remeau : Tournoi d'escrime par l'Union Fraternelle « Les Fines Lames ».

A 3 heures, au Grand-Carré : Concours de Pêche, par le Syndicat des Pêcheurs à la ligne.

A 3 heures, Grand Cortège de le Fleur et de l'Agriculture, organisé par le Comité des Fêtes de Moulins-Lille.

Jeu de Balle : Boulevard des Ecoles.

Jeux de Boule : A Saint-Maurice et à Moulins-Lille.

A 9 heures du soir, place Philippe-Lebon : Concert et Feu d'artifice.

Concert au carrefour des rues d'Arras et de Douai.

De 9 à 11 heures du soir, Grand'Place : Concert par l'Harmonie du Cercle Berlioz et l'Union Chorale des Orphéonistes Lillois

Illuminations électriques : Rues Nicolas-Leblanc, Solférino, places Philippe-Lebon et Jeanne-d'Arc.

Lundi 22 juin

A 6 heures du matin, au Stand de l'Esplanade : Tir à la cible par les Sapeurs-Pompiers.

Jeux de bouchon : Quai du Wault, place Philippe-de-Girard, rue Jeanne-Meillotte, place Désiré-Bouchée.

A 2 heures, canal de la Haute-Deûle : Joute sur l'eau.

A 3 heures, quai Vauban : Jeu de Baguez sur l'eau.

Jeu de Balle : Boulevard des Ecoles.

Bascules hydrauliques : Rues Saint-Sauveur, Saint-Sébastien, du Faubourg-de-Valenciennes.

A 3 heures et demie, Festival lillois : Places Catinat, du Concert, square Ruault, jardin de Fives.

A 6 heures, Distribution des prix au kiosque de l'Esplanade.

De 9 à 11 heures du soir, Grand'Place : Concert par la Fanfare « Le Club des Vingt » et l'Emulation Chorale.

Illuminations électriques : Rues Nicolas-Leblanc, Solférino, places Philippe-Lebon et Jeanne-d'Arc.

Dimanche 28 juin

Places Vanhoenacker et Déliot : Fêtes populaires et Concerts.

A 5 heures, canal de la Haute-Deûle : Traversée de Lille à la Nage.

Un soldat Wattrelosien blessé à Kenifra

Mardi après-midi, le maire de Wattrelos a reçu du ministère de la guerre une dépêche l'informant qu'un enfant de Wattrelos, Georges Duvillers, avait été blessé le 13 juin, au cours des opérations de la colonne Henrys, autour de Kenifra.

Les parents de Duvillers qui habitent 35, rue d'Audenarde, ont été prévenus avec tous les ménagements d'usage que leur fils avait été atteint à l'avant-bras par une balle marocaine. La blessure en soi n'est pas très grave.

Georges Duvillers appartient à la classe 1912. Il avait été incorporé au 2e zouaves. Il fut désigné par le sort pour servir au Maroc, où il se trouve depuis six mois.

Nous faisons des vœux pour le prompt rétablissement du brave militaire.

Un vieillard blessé grièvement en tombant de tramway
A MARCQ-EN-BARŒUL

Lundi, vers huit heures et demie du soir, M. Alfred Verdière, 73 ans, rentier, demeurant rue de Tourcoing, était sur le tramway qui allait s'arrêter près de la place pour permettre au receveur de faire fonctionner le phare-signal.

Il voulut profiter du court stationnement du tramway pour descendre.

Malheureusement, il calcula mal son élan et tomba, tête première, contre la bordure du trottoir, se faisant deux graves blessures à la tête.

M. Verdière resta inanimé sur le pavé ; on le transporta aussitôt dans une maison voisine, où M. le docteur Ducroquet lui donna des soins et jugea l'état du blessé si grave qu'il ne put se prononcer sur les suites possibles de l'accident.

M. Verdière a été transporté à son domicile.

GRAVE ACCIDENT
A LA CHAPELLE-D'ARMENTIERES

Lundi après-midi, un homme de la voirie d'Armentières, Auguste Racine, 33 ans, demeurant impasse Ste-Catherine, 23, à Armentières, descendait de son tombereau qui était en déchargement sur le territoire de La Chapelle.

Son cheval ayant fait un pas, Racine eut le talon gauche pris sous une roue.

En cherchant à se dégager, il eut la jambe droite prise et s'y fit une déchirure large de 30 centimètres au le docteur Sonneville dut mettre 9 agrafes.

On croit à une fracture du talon gauche.

ESSENCE POUR AUTOS

MOTEURINE

088

UN MINEUR TUÉ
AUX MINES DE L'ESCARPELLE

Le mineur Oscar Meignotte, 29 ans, occupé à la fosse n° 1 des mines de l'Escarpelle, à Dorignies, a été, mardi, surpris par un éboulement. Le malheureux dégagé aussitôt avait succombé à une fracture du crâne.

LE FEU DETRUIT TROIS MAISONS
A BAILLEUL

Lundi soir, à 8 h. 45, pendant que la kermesse battait son plein, le tocsin se faisait entendre. Le feu venait, en l'absence des locataires, de se déclarer, rue de Neuve-Eglise, dans la maison occupée par M. Georges Hemsen, garçon épicier. En quelques instants, toute la maison fut en flammes et le feu se communiqua rapidement aux deux maisons voisines occupées par MM. Victor Schrével et Emile Coussaert.

A la première alerte, les pompiers, sous les ordres du capitaine, M. Albert Cortye, se rendirent sur le lieu du sinistre avec plusieurs pompes et attaquèrent énergiquement le feu qui aurait pu facilement se communiquer à toute la rangée de maisons formant l'extrémité de la rue. Heureusement, à 11 h. 1/2, le foyer d'incendie était éteint et tout danger écarté.

Les trois sinistrés, de braves ouvriers, ne sont pas assurés. Tout a été la proie des flammes.

Un domestique grièvement blessé
A SECLIN

Lundi, vers cinq heures et demie du soir, un domestique de MM. Descamps frères et Miternique, négociants, rue d'Arras, Henri Duriez, arrivait à la gare avec un tombereau chargé de tourteaux. En voulant amener le tombereau contre le wagon, le véhicule glissa et Duriez fut serré contre le wagon. On le dégagea et on le transporta à l'hospice de Seclin, où il reçut les soins du docteur Couvreur.

Duriez a trois côtes fracturées. Son état est grave. Il est âgé de 46 ans, marié et père de six enfants.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

UN SOLDAT BLESSE SA FEMME ET SA BELLE-MERE
A ROUBAIX

François Fiévet, soldat au 87e de ligne, à St-Quentin, est revenu à Roubaix il y a quelques jours en congé de convalescence. Il habitait avec sa femme 39, rue Ste-Elisabeth. A la suite de plusieurs scènes de jalousie et diverses discussions, cette dernière, Fernande Huvenne, 23 ans, le quitta et s'en fut demeurer à Lille, puis revint à Roubaix, chez sa mère.

Le soldat en conçut un vif ressentiment. Lundi soir il l'aperçut en ville en compagnie de sa mère et d'une tante. Fiévet s'embusqua rue de Beaurewart et les attendit. Lorsqu'il les aperçut, il se précipita sur les deux femmes, renversa sa belle-mère qui fut légèrement blessée au genou et au bras gauche et porta un coup de couteau à sa femme. Celle-ci a été légèrement blessé au bras droit.

Toutes deux ont porté plainte. Après interrogatoire de M. Appert, le soldat Fiévet a été laissé en liberté.

SUCREZ VOS FRUITS AVEC

LE SUCRE BEGHIN

Neuf cartouches de dynamite dans une cave, à Avesnes

Mardi matin, M. Venet, entrepreneur, commençant des réparations à un immeuble Grosjean, rue du Grand-Quartier, récemment vendu par suite de succession, découvrit dans la cave une caissette contenant neuf cartouches de dynamite.

Une enquête est ouverte.

On a la presque certitude que cette caisse ne se trouvait pas dans cette cave dimanche dernier.

L'empoisonneuse de Clary est graciée

La peine de mort prononcée contre Octavie Lecompte, par la Cour d'assises du Nord, vient d'être commuée par le Président de la République, en celle des travaux forcés.

Le parquet général a, mardi, avisé le défenseur de cette décision.

Arrestation d'un Lillois A PARIS

Depuis plusieurs jours, un individu suspect était l'objet d'une active surveillance de la part de la police.

Il fut arrêté mardi après-midi rue Etienne-Marcel au moment où il recevait d'un inconnu un rouleau renfermant pour plus de 15.000 francs d'obligations.

C'est un nommé Hanterive, né à Lille le 20 juin 1874, habitant actuellement impasse des Trois-Frères.

Rixe entre malades A L'HOSPICE DES INCURABLES DE SAINT-ANDRE

L'un d'eux tombe en syncope et meurt

Un dramatique incident s'est produit samedi matin à l'hospice des Incurables de Saint-André, où sont soignés trois cents hommes malades ou âgés.

Vers dix heures un quart, un sieur Charles Huybrecht, 60 ans, qui souffre d'une maladie d'estomac et est placé dans l'établissement depuis quelques mois, demandait à un de ses voisins d'infirmerie de lui faire la lecture d'un journal.

A côté d'eux sommeillait Pierre Beauval, 49 ans, ancien garçon de café, originaire de Seine-Inférieure, en traitement depuis deux ans et demi pour tuberculose et maladie de cœur.

DISCUSSION

Ne pouvant supporter le bruit monotone de la lecture à haute voix, il en fit la remarque, mais s'attira des réflexions désobligeantes de la part d'Huybrecht. Il y répondit de même et, notamment, en reprochant à son adversaire de profiter des sorties pour aller mendier aux portes.

Les deux hommes finirent par s'empoigner, au moment précis où arrivait, pour la visite, M. le docteur Sergent.

M. Sergent se précipita pour les séparer, mais n'y réussit pas et tomba à terre avec eux. Cependant, un infirmier et une surveillante étant intervenus, les deux querelleurs furent immobilisés.

M. Sergent ordonne alors à Huybrecht de quitter l'infirmerie, pour éviter un nouveau corps-à-corps.

De son côté, Beauval, très surexcité, se rendit au balcon pour prendre l'air.

MORT EN SYNCOPE

M. Sergent était occupé, quelques minutes après, à la visite d'une autre infirmerie, quand on vint l'avertir que Beauval se trouvait mal. Il le vit, en effet, pris de syncope, et lui fit des piqûres d'éther et de caféine. Le malade rouvrit les yeux, repoussa faiblement le médecin en lui disant de le laisser, puis expira sur le lit où on l'avait étendu.

En raison des circonstances de cette mort inopinée, le parquet fut prévenu, et M. Gobert, juge d'instruction, chargea M. Dutilleul, médecin légiste, de pratiquer l'autopsie du défunt.

L'AUTOPSIE

M. Dutilleul y a procédé lundi matin, en présence du docteur Sergent, et a constaté que la mort, naturelle, était due à l'émotion ressentie par le défunt pendant la discussion. Beauval est mort d'une embolie.

Le permis d'inhumer a donc été délivré et l'instruction est close.

Beauval sera enterré au cimetière de l'Est, après le service religieux célébré, comme d'ordinaire, à l'hôpital-général de Lille.

Les pensionnaires de l'hospice de Saint-André ont été vivement impressionnés par cet événement.

DEUX CAMBRIOLEURS SOUS LES VERROUS
A LILLE

On dit parfois que le hasard est le meilleur aide des policiers. Ainsi en fut-il pour l'arrestation de deux malfaiteurs.

Lundi, vers 7 h. 1/2, deux agents du poste de la rue Pascal à St-Maurice, apprenaient qu'un ivrogne était couché en travers de la voie sur la ligne de Leers du car Mongy. Ils se rendirent à l'endroit indiqué et aperçurent caché dans un fossé un homme qui semblait les épier. Ils l'invitèrent à les suivre jusqu'au commissariat et le fouillèrent.

L'homme, Pierre Gossaert, 25 ans, belge, rue de Paris, 90, avait sur lui un revolver et quatre reconnaissances du Mont de Piété mentionnant le dépôt de bijoux.

Dans la matinée de mardi, M. Saint-Raymond, commissaire de police et M. Polet, chef de la sûreté, se rendirent au domicile de cet individu. Ils y trouvèrent trois malles remplies d'habits, d'articles de lingerie, de bijoux, de reconnaissances du Mont de Piété, de porte-monnaie. Une petite médaille d'or retint particulièrement l'attention des policiers. Elle portait cette indication : Vanhoutte Thérèse, 15 octobre 1909.

Cette médaille avait été dérobée le 21 avril dernier chez M. Vanhoutte, ingénieur rue Chappe, 30 par de mystérieux malfai-